



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE LYON**

ARRETE N° 2007-02-13-R-0028

commune(s) : Lyon 3°

objet : **Désignation de membres de la commission composée en jury pour un appel d'offres ouvert - Travaux d'adaptation du tunnel Brotteaux-Servient**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

n° provisoire 12342

Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu les articles 24 et 74 alinéa du code des marchés publics ;

Vu l'arrêté n° 2005-01-20-R-0018 du 20 janvier 2005 par lequel monsieur le président donne, à madame la vice présidente Michèle Pedrini, délégation de signature ;

Considérant le lancement d'une procédure d'appel d'offre pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le tunnel Brotteaux-Servient, adaptation de l'ouvrage à Lyon 3^{ème} par décision du représentant du pouvoir adjudicateur en date du 26 octobre 2006. Au terme des articles 74.III.4^{ème} alinéa du code des marchés publics, cette procédure nécessite la constitution d'une commission composée en jury ;

arrête

Article 1er - Outre les membres désignés en application de l'article 22 du code des marchés publics sont désignées pour siéger au sein de la commission composée en jury constituée selon des dispositions de l'article du code des marchés publics :

Les personnes qualifiées suivantes :

- monsieur Michel Legrand, ingénieur INSA,
- monsieur Jean-Claude Martin, ingénieur INSA,
- monsieur Bernard Philippat, ingénieur DPE ENSERG,
- monsieur Thierry Carpentier, ingénieur INSA,

Article 2 - Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au bulletin officiel de la Communauté urbaine et transmis au représentant de l'Etat.

Lyon, le 13 février 2007

Le président et, par délégation,
la vice présidente chargée
des marchés publics,

Michèle Pédrini.